

Service Économie des Territoires,
Agriculture et Forêt

Pôle foncier naturel agricole et forestier

Affaire suivie par : Blandine FÉVRIER
Tel : 05 53 03 67 67
Courriel : ddt-cdpenaf@dordogne.gouv.fr

Périgueux, le **17 JUIL. 2024**

Le président de la CDPENAF,
à

Monsieur le président,
communauté de communes Vallée de
l'Homme
28 avenue de la forge
24 620 Les-Eyzies-de-Tayac-Sireuil

Objet : Avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF).

En application de l'article L153-16 du code de l'urbanisme, vous avez sollicité l'avis de la CDPENAF dans le cadre de la **révision allégée n°1 du PLUi de la communauté de communes Vallée de l'Homme**, relative à la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) Ntpa à Montignac-Lascaux site de « Régourdou ».

La commission du 27/06/2024 a émis un avis favorable à votre demande.

Une copie du présent avis devra figurer dans le dossier mis à l'enquête publique. La délibération d'approbation du dossier, à l'issue de la procédure, devra viser cet avis.

Pour le directeur départemental des territoires,
La directrice adjointe,

Virginie AUDIGE

